



ZNIEFF 2ème génération 230014809

type I
87020002

Date de la description : 2002

Date de mise à jour : Evolution de zone

LE MARAIS DU HODE

Liste des communes concernées : SAINT-VIGOR, LA CERLANGUE, TANCARVILLE

Superficie (ha) : 2433,6 ha

Intérêt de la zone : La description de la présente ZNIEFF ne concerne que les terrains étendus sur les communes du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, étudiées en 2002. Les parties aval de cette ZNIEFF ne sont donc pas décrites ici et le seront ultérieurement.

Ce marais constitue la partie amont de la zone alluviale principale de l'estuaire de la Seine. Il s'étend entre le canal de Tancarville au Nord et la Seine au Sud, en excluant le Centre d'Enfouissement Technique du Hode et l'unité de neutralisation de titanogypse de Millenium. Le marais est principalement occupé par des prairies fauchées, pâturées ou en régime mixte (fauche puis pâturage du regain). Il est alimenté par la nappe alluviale des sables fins et des graves. Les inondations directes par les eaux de la Seine sont rares.

La prairie dominante se rapporte à l'association mésohygrophile de l'*Hordeo secalini-Lolietum perennis*. Elle abrite plusieurs espèces déterminantes et notamment la Laîche à épis distants (*Carex distans*), le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), le Jonc comprimé (*Juncus compressus*)... Sur les sols plus argileux et humides et plus riches en matière organique, l'*Hordeo-Lolietum* est remplacé par l'association du *Pulicario dysentericae-Juncetum inflexi*, prairie peu représentée dans cette zone comparativement au marais de Cressenval. Le cortège floristique de cette prairie comprend plusieurs espèces déterminantes comme le Dactylorhize négligé, l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) protégée au niveau régional... La partie Sud-Ouest qui est encore alimentée par des eaux saumâtres présente une forte originalité floristique. C'est à son niveau, en bordure de la digue, que se développent les principales roselières (phragmitaies et scirpaies) avec en arrière des formes saumâtres de prairies de l'*Hordeo-Lolietum* et surtout du *Rumici crispi-Alopecuretum geniculati*, prairie hygrophile des sols tassés. Ces différentes formations saumâtres sont caractérisées par des espèces halophiles ou subhalophiles dont la plupart sont exceptionnelles à très rares : *Vulpin bulbeux* (*Alopecurus bulbosus*), *Aster maritime* (*Aster tripolium*), *Glaux maritime* (*Glaux maritima*), *Oenanthe de Lachenal* (*Oenanthe lachenalii*), *Atropis distant* (*Puccinellia distans*), *Scirpus maritime* (*Scirpus maritimus*), *Scirpe de Tabernaemontanus* (*Scirpus tabernaemontani*), *Spergulaire marine* (*Spergularia marina*), *Troscart maritime* (*Triglochin maritimum*). Les mares à gabion sont assez nombreuses au sein des prairies ou des roselières.

Leur valeur floristique est assez hétérogène mais la plupart abritent des espèces déterminantes comme la Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*), la Baldellie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*) protégée au niveau régional, la Léersie à fleurs de riz (*Leersia oryzoides*), la Lenticule gibbeuse (*Lemna gibba*), la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*)...

A l'extrémité Ouest de la zone, sur des remblais sableux issus du creusement du canal du Havre, se développe une formation dunaire très particulière à Argousier (*Hippophae rhamnoides*) abritant l'Elyme piquant (*Elymus athericus*), deux espèces très rares.

La partie située au Sud de la route de l'estuaire est largement soumise aux influences des marées et présente une végétation nettement plus halophile. On y trouve essentiellement des phragmitaies entrecoupées de vasières et de plans d'eau. Les espèces parmi les plus remarquables sont l'exceptionnelle Angélique (*Angelica archangelica*), légalement protégée, l'Oenanthe safranée (*Oenanthe crocata*), la Guimauve officinale (*Althaea hirsuta*), le Scirpe maritime (*Scirpus maritimus*), le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), la Spergulaire marine (*Spergularia marina*), la Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*)...

La faune est particulièrement riche en populations d'espèces rares et menacées en France et/ou en Europe. L'avifaune spécialement, la mieux connue et étudiée, possède une valeur internationale, d'où la reconnaissance du site en ZICO (Zone d'Importance Internationale pour la Conservation des Oiseaux) et en ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la Directive « Oiseaux » de l'Union Européenne.

Dans les roselières de la zone décrite ici comme à l'aval du Marais du Hode, on trouve en effet des effectifs élevés d'oiseaux reproducteurs paludicoles comme le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica cyaneacula*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Hibou des marais (*Asio flammeus*), la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) (toutes ces espèces étant inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union Européenne), la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), la Locustelle luscinioides (*Locustella luscinioides*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)...

Les prairies humides abritent une population nicheuse variable de Râle des genêts (*Crex crex*), une des espèces les plus menacées au Monde, ainsi que l'exceptionnelle Barge à queue noire (*Limosa limosa*), nicheur vulnérable en France. On note également des populations importantes de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), de Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), de Bergeronnette flavéole (*Motacilla flava flavissima*), de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) qui profite des plate-formes installées à son intention...

Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) fréquente toute la zone et la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) a été notée dans quelques arbres creux.

En période de migration et secondairement d'hivernage, les prairies, mares et roselières sont utilisées par des effectifs très importants d'oiseaux d'eau, spécialement d'Anatidés, de Limicoles (ces deux groupes étant concernés par la présence de très nombreuses mares à gabions), de Laridés, d'Ardéidés et de Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)... L'estuaire de la Seine se situe en effet sur un des axes migratoires majeurs pour les oiseaux longeant les côtes atlantiques.

La batrachofaune comprend notamment le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce de l'annexe II de la Directive Habitats de l'Union Européenne, et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) ainsi que le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), espèces très rares et menacées qui sont surtout présentes dans la partie aval, non loin du canal de Tancarville.

Les insectes sont encore assez peu connus, mais comprennent tout de même plusieurs espèces remarquables d'odonates comme l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), le Leste sauvage (*Lestes barbarus*) et le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*).

Parmi les orthoptères, le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) est bien représenté dans les prairies humides.

Les mammifères comprennent notamment la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), chiroptère migrateur dont les effectifs automnaux sont importants au-dessus des roselières.

L'ensemble de ce marais de très haut niveau patrimonial a été préservé depuis fin 1997 grâce à son classement en Réserve Naturelle, avec toute la partie aval des roselières et vasières.

La mise en place progressive d'une gestion écologique est en cours, en déclinaison du plan de gestion quinquennal.

Facteurs influençant l'intérêt de la zone : eutrophisation, atterrissement, fauchage, pâturage, mise en eau, submersion, création de plan d'eau, route

Critères d'intérêt :

- patrimoniaux :** écologique, faunistique, insectes, amphibiens, oiseaux, mammifères, floristique
- fonctionnels :** fonction de régulation hydraulique, expansion naturelle des crues, auto-épuration des eaux, fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges, étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs, zone particulière d'alimentation, zone particulière liée à la reproduction
- complémentaires :** paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales), scientifique (recherche)

Bilan flore : 2 ptéridophytes déterminantes :
Ophioglossum vulgatum L.

81 phanérogames déterminantes :

Centaureum pulchellum (Swartz) Druce, *Juncus subnodulosus* Schrank, *Juncus gerardii* Loisel., *Juncus compressus* Jacq., *Hydrocharis morsus-ranae* L., *Hippophae rhamnoides* L. subsp. *rhamnoides*, *Glaux maritima* L., *Gaudinia fragilis* (L.) Beauv., *Elymus athericus* (Link) Kerquelen, *Eleocharis multicaulis* (Smith) Desv., *Alopecurus bulbosus* Gouan, *Dactylorhiza fistulosa* (Moench) H. Baumann et Künkele, *Lotus corniculatus* L. subsp. *tenuis* (Waldst. et Kit. ex Willd.) Berher, *Carex distans* L., *Carex acuta* L., *Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch, *Butomus umbellatus* L., *Bromus tectorum* L., *Berberis vulgaris* L., *Baldellia ranunculoides* (L.) Parl., *Astragalus glycyphyllos* L., *Aster tripolium* L., *Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó, *Rorippa palustris* (L.) Besser, *Veronica scutellata* L., *Triglochin maritimum* L., *Thalictrum flavum* L., *Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid., *Spergularia rubra* (L.) J. et C. Presl, *Spergularia marina* (L.) Besser, *Sparganium emersum* Rehm., *Scirpus tabernaemontani* C.C. Gmel., *Scirpus maritimus* L., *Leersia oryzoides* (L.) Swartz, *Rumex maritimus* L., *Lemna gibba* L., *Ranunculus trichophyllus* Chaix, *Ranunculus baudotii* Godr., *Ranunculus aquatilis* L., *Puccinellia distans* (L.) Parl., *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf., *Orchis laxiflora* Lam., *Oenanthe lachenalii* C.C. Gmel., *Oenanthe fistulosa* L., *Oenanthe crocata* L., *Zannichellia palustris* L., *Samolus valerandi* L.

Bilan faune : 26 Oiseaux déterminants :

Courlis corlieu (Numenius phaeopus), Hibou des marais (Asio flammeus), Chevêche d'Athéna (Athene noctua), Butor étoilé (Botaurus stellaris), Guifette noire (Chlidonias niger), Cigogne blanche (Ciconia ciconia), Busard des roseaux (Circus aeruginosus), Râle des genêts (Crex crex), Huitrier pie (Haematopus ostralegus), Echasse blanche (Himantopus himantopus), Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus), Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica), Vanneau huppé (Vanellus vanellus), Panure à moustaches (Panurus biarmicus), Combattant varié (Philomachus pugnax), Spatule blanche (Platalea leucorodia), Marouette ponctuée (Porzana porzana), Râle d'eau (Rallus aquaticus), Avocette élégante (Recurvirostra avosetta), Tarier des prés (Saxicola rubetra), Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), Chevalier gambette (Tringa totanus), Barge à queue noire (Limosa limosa)

Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :

14	VASIERE (SLIKKE) ET BANCS DE SABLE	5	%
22.4	VEGETATIONS AQUATIQUES	2	%
37.21	PRAIRIES HUMIDES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES	80	%
53.1	ROSELIERES	20	%
53.14	ROSELIERES BASSES	5	%
53.21	PEUPLEMENTS DE GRANDES LAICHES (MAGNOCARIÇAIES)	1	%

Cette ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II n° 8702 - ESTUAIRE DE LA SEINE